

LE TRAIT DE L'UNION DES INFIRMIERS LIBÉRAUX D'ÎLE-DE-FRANCE

NUMÉRO 4 - OCTOBRE 2014



EDITO

Chères Consœurs, Chers Confrères,
Nous voici à nouveau en contact, après les congés d'été, pour vous informer de l'activité et des projets en cours, que l'URPS a engagés à votre profit. Mais tout d'abord permettez-moi de rétablir une information qui vous a été donnée à tort par certains. L'URSSAF prélève, chaque année une cotisation obli-



Jean-Jules MORTEO,
Président de l'URPS
infirmiers d'Île-de-France,

gatoire qui est destinée à financer les URPS dont celle des Infirmiers. Lorsque nous avons été élus, fin 2010, tout était à construire, et nous sommes partis de zéro. C'est au prix d'une gestion rigoureuse, prudente et saine que nous nous sommes structurés. Grâce à cela, nous pouvons, aujourd'hui, répondre aux multiples appels à projets lancés par L'Agence Régionale de Santé. Ces projets concernent tous l'activité présente ou future des Infirmiers Libéraux Franciliens. Si notre union peut s'enorgueillir d'avoir constitué un fonds de réserve de sécurité, comme aimeraient le faire tant d'autres, c'est justement parce que

vos contributions n'ont pas été gaspillées et que leur utilisation est juste et mesurée. Ces fonds nous permettront, le cas échéant, de faire face lorsque des actions de communication, très coûteuses par nature, seront nécessaires pour assurer la défense de notre mode d'exercice libéral.

Ceci étant, nous ne sommes pas restés les bras croisés, et sachez que vos élus ont mis toute leur énergie à l'aboutissement de projets divers tels que : le tutorat indemnisé des Etudiants en soins Infirmiers, l'accompagnement de la mise aux normes accessibilité des cabinets, la normalisation des relations avec les organismes d'HAD, les systèmes d'information en mobilité et le dossier patient partagé. D'autres domaines émergents tels que la chirurgie à réhabilitation rapide pour laquelle la surveillance des Infirmiers libéraux sera un nouveau secteur d'activité nous mobilisent. L'URPS Infirmiers d'Île de France est très active et s'investit dans des domaines d'avenir pour la profession. Notre démographie est en pleine expansion, il nous faut donc se tourner résolument vers des activités nouvelles, tout en confortant notre place indispensable au sein de l'offre de soins régionale.

Vous trouverez, enfin, le résultat de l'enquête sur l'épuisement professionnel qui montre qu'un tabou est enfin levé. Nul doute que notre service d'aide aux professionnels en difficulté d'ordre psychologique devrait être progressivement sollicité. Il permettra, ainsi, à tout un chacun de rompre l'isolement qui caractérise trop souvent notre mode d'exercice individuel.

Nous vous invitons à répondre activement à nos enquêtes. Elles permettent de mieux connaître les domaines sur lesquels notre soutien doit porter, et notre action, à votre service, n'en sera que plus pertinente.

P.1
FOCUS

- La mise aux normes accessibilité des cabinets

P.2
ACTIONS

- Territoire de Soins Numériques
- Les SI en santé
- La carte de coordination

P.3
ACTUALITÉ

- Retour sur l'enquête sur l'épuisement professionnel
- le tutorat en libéral

P.4
ÉVÈNEMENT

- L'espace de réflexion éthique
- Le salon infirmier / Les JNIL
- Les journées découvertes

FOCUS SUR

LA MISE AUX NORMES ACCESSIBILITÉ DE VOTRE CABINET

La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des chances impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1^{er} janvier 2015.

A ce jour, la majorité des professionnels libéraux est en retard et ne pourra pas respecter cette échéance.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en accessibilité (allant jusqu'à 3 ans) en contre-partie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée, également nommé Ad'AP.

Ainsi, **TROIS SOLUTIONS** s'offrent désormais à vous :

- 1. Réaliser l'ensemble des travaux de mise en accessibilité avant le 1^{er} mars 2015.** Il vous faudra alors transmettre une déclaration sur l'honneur attestant de l'accessibilité de votre cabinet.
- 2. Déposer un Ad'AP avant le 1er octobre 2015** de votre mairie (ou préfecture pour Paris)
- 3. Demander une dérogation avant le 1er octobre 2015** afin de justifier de l'impossibilité de mise en conformité aux normes accessibilité de votre local et ce pour trois motifs : l'impossibilité technique, la préservation du patrimoine architectural, ou l'aménagement ayant un impact excessif sur l'activité.

Pour vous aider dans vos démarches nous vous conseillons de vous faire aider par un cabinet spécialisé dans l'accessibilité.

Retrouvez tous les formulaires, les démarches et les délais



sur : www.accessibilite.gouv.fr

Les URPS d'Ile-de-France se mobilisent pour...

... TERRITOIRE DE SOINS NUMÉRIQUES

Comme nous vous l'annonçons dans notre Lettre de Juin 2014, l'Agence Régionale de Santé avait retenu le projet proposé par les URPS d'Ile-de-France, l'AP-HP et l'ARDOC afin de répondre à un appel à projet national.

Nous sommes heureux de vous annoncer que l'Ile-de-France a été sélectionnée pour mener à bien ce projet qui visera à développer des solutions numériques (cf. ci-contre) dans le nord-ouest du Val-de-Marne et le sud du 13^{ème} arrondissement. Pour cela la région dispose d'un budget de 20 millions d'euros.

Le projet Terris@anté devra se mettre en place au cours des trente prochains mois. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des services proposés, en particulier pour les infirmiers libéraux du territoire

Les bouquets de services qui seront proposés par la plateforme interopérable de Terris@nté >>



... LA COORDINATION INTERPROFESSIONNELLE

N'hésitez pas à commander (gratuitement) des cartes de coordination de soins.



Ces cartes, créées par les URPS infirmiers, médecins et pharmaciens d'Ile-de-France ont pour but de faciliter la prise en charge des patients, notamment lors de la sortie d'hospitalisation.

Rendez-vous sur notre site internet : idf.infirmiers-urps.org

...LES SYSTÈMES D'INFORMATION EN SANTÉ

Faites nous part de vos besoins, nous vous aiderons à trouver des solutions

Vous êtes professionnel de santé libéral et vous souhaitez profiter de l'essor des outils numériques et informatiques pour optimiser vos pratiques, échanger facilement et rapidement avec vos confrères, disposer d'outils plus adaptés à votre exercice, améliorer la prise en charge des patients...

Peut-être avez-vous déjà engagé une réflexion sur l'interopérabilité, l'échange et le partage d'information sur lequel se construit actuellement le nouveau parcours de santé du patient ? Ou bien, peut-être avez-vous déjà développé localement un projet correspondant ? En effet, des actions initiées localement par des acteurs de terrain, promoteurs libéraux, porteuses d'innovation et d'amélioration, restent pour la plupart méconnues et méritent d'être encouragées, soutenues et déployées.

L'ARDOC, Association régionale pour le déploiement des outils communicants, est là pour vous aider à répondre à ces besoins et pour promouvoir vos actions. Elle peut vous apporter les ressources nécessaires à leur mise en oeuvre, leur développement et leur déploiement afin que cela profite au plus grand nombre de professionnels de santé.

Créée en 2007, l'ARDOC représente aujourd'hui les professionnels de santé libéraux d'Ile-de-France. L'URPS infirmiers y adhère depuis 2012. La vocation de cette structure est de permettre l'expression des différentes composantes du monde libéral en garantissant l'écoute et la prise en compte objective de tous les avis et de toutes les propositions.



>> Contactez l'ARDOC : 12 rue Cabanis, 75014 PARIS, tél. : 01 40 64 12 48, mail : contact@ardoc.fr

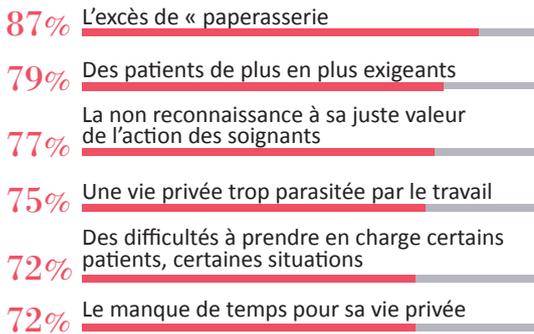
L'actualité de votre URPS

...RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL DES INFIRMIERS LIBÉRAUX

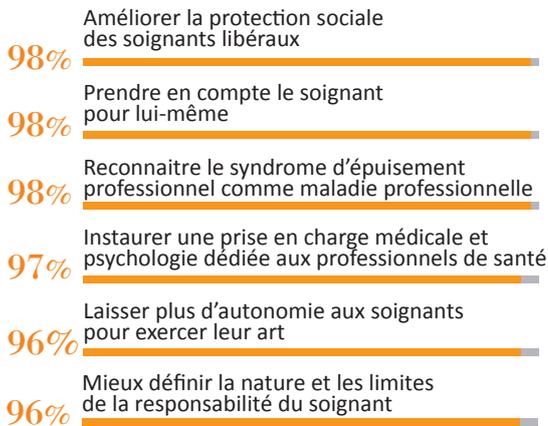
Parmi les répondants,

61% se sentent personnellement menacés par l'épuisement professionnel.

Les principales **CAUSES** évoquées sont :



Face à cet épuisement professionnel, les répondants proposent les **SOLUTIONS**



Nous avons pris en compte vos réponses et vos questionnements. Dans les limites de nos missions, nous proposerons un plan d'actions en partenariat avec l'AAPML (Association d'Aide aux Professionnels de santé et Médecins Libéraux).

>> retrouvez l'ensemble des résultats de l'enquête sur : ide.infirmiers-urps.org

<< Dans notre dernière Lettre nous vous invitons à nous retourner une enquête afin d'estimer l'état d'esprit des infirmiers libéraux de la région et de mesurer leur niveau d'épuisement professionnel. Ainsi vous avez été 267 à nous répondre et nous vous en remercions.

...LE DÉVELOPPEMENT DU TUTORAT EN LIBÉRAL

Cela fait maintenant plusieurs mois que votre URPS travaille en collaboration étroite avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur le développement et la reconnaissance du tutorat pour les infirmiers libéraux. En effet, vous êtes déjà plusieurs centaines à recevoir régulièrement des étudiants en soins infirmiers en stage mais dans des conditions non satisfaisantes.

L'URPS infirmiers d'Ile-de-France va donc prochainement signer une convention avec l'ARS afin de mener une expérimentation sur la région. Celle-ci visera notamment, et pour la première fois

en France, à former les infirmiers libéraux au tutorat et à les indemniser du temps passé à offrir un encadrement de qualité de nos futurs confrères (500€ pour 5 semaines de stage).

Cinquante infirmiers libéraux seront retenus sur la région pour recevoir deux étudiants en soins infirmiers sur l'année 2015.

La date limite pour les inscriptions est fixée au lundi 10 novembre 2014.

Pour vous inscrire :

téléchargez le cahier des charges et le bulletin d'inscription sur ide.infirmiers-urps.org ou appelez-nous au **01 40 64 12 42**.

...LA RETRAITE DES INFIRMIERS LIBÉRAUX

Le montant de la retraite est un sujet préoccupant. Comment tenir jusqu'à l'âge légal imposé pour la retraite complémentaire Carpimko : 65 ans !

La santé, la bonne forme, voire tout simplement l'envie, nous maintiendront-elles aptes jusqu'à cet âge. On peut en douter.

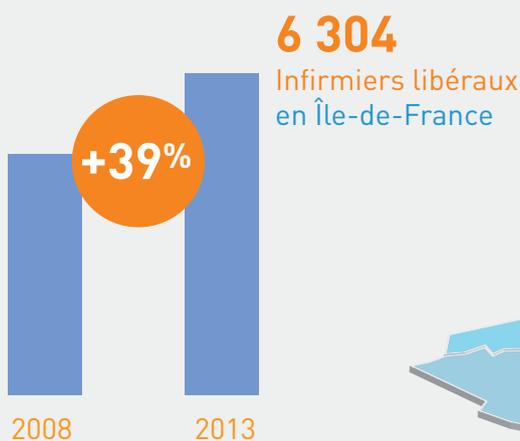
Des solutions palliatives existent : réduire les déplacements à domicile, se faire suppléer par une jeune associée, reprendre un poste salarié vers 55 ans, toucher sa retraite principale dès que possible puis attendre la complémentaire. Mais quelque soit celle choisie, le

manque à gagner financier sera de toute façon important.

Il faut donc épargner afin de posséder, au moment de la décision, un capital conséquent pour pallier la chute de revenu prévisible.

Or, pour des raisons immédiates souvent guidées par le gain fiscal, une grande partie de cette épargne est aujourd'hui dirigée vers « la Madelin » retraite, qui à terme n'ouvre droit qu'à une rente imposable.

Il convient donc dès maintenant de réfléchir posément à une éventuelle réorientation. Le sujet vous intéresse : contactez votre URPS.



L'Urps Infirmiers Ile-de-France :

24 Infirmiers libéraux élus pour **5** ans



Prochaine échéance électorale

fin 2015

nous y étions....

...AU COLLOQUE SUR LA RÉFLEXION ÉTHIQUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Ce colloque s'est tenu le 3 juin 2014 pour les 50 ans de la déclaration d'Helsinki. L'URPS infirmiers a à cette occasion, signé la convention constitutive de l'Espace de réflexion éthique de la région Ile-de-France.



retrouvez-nous prochainement....

...AUX JNIL 2015 : UNE MANIFESTATION DÉDIÉE AUX INFIRMIERS LIBÉRAUX

Les 9 et 10 avril 2015 se tiendra la 2e édition des Journées Nationales des Infirmiers Libéraux (JNIL) :

deux journées de débats, d'information et d'échanges.

Cette année au programme : deux formations DPC, consacrées au traitement des ulcères, et à celui du diabète de type 2 ; deux conférences, sur la relation soignant-soigné et sur le burnout chez les IDEL ; six ateliers pratiques et deux symposiums au choix ; et enfin un grand débat en présence des principaux représentants de l'exercice libéral infirmier et du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé.

>> Informations et inscription sur le site www.jnil.fr



© JNIL 2014

...AU SALON INFIRMIER

Du 5 au 7 novembre 2014 au Parc des expositions à la Porte de Versailles. Jean-Jules MORTEO animera une conférence le vendredi 7 novembre suite à notre enquête sur l'épuisement professionnel des infirmiers libéraux.

>> Informations et inscription sur le site www.saloninfirmier.fr

CONTACTS

Président : Jean-Jules MORTEO
urps.ide.idf@gmail.com

Directrice : Sophie MICHEL
direction.urps.ide.idf@gmail.com

URPS Infirmiers d'Ile-de-France, 12 rue Cabanis, 75014 Paris
Tél. 01 40 64 12 42 - www.ide.infirmiers-urps.org

GARDONS LE CONTACT : TRANSMETTEZ-NOUS VOTRE E-MAIL

Pour vous permettre de suivre l'actualité de vos élus à l'URPS infirmiers d'Ile-de-France, pensez à nous envoyer votre adresse e-mail (et à mettre vos coordonnées à jour si nécessaire).

Nom : _____ Prénom : _____

Email : _____ Téléphone : _____

Adresse du cabinet : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Quel(s) sujet(s) souhaiteriez-vous voir traité(s) par votre URPS ? _____
